

Mutations

• Inter-académiques

Comme l'an passé, le ministère a informé individuellement les candidats à mutation inter-académique du projet de résultat qui les concerne. Cette information n'est qu'un projet, le résultat officiel sera celui communiqué après la commission paritaire nationale.

Les C.A.P.N. pour les PLP se dérouleront les 16 et 17 mars.

D'ores et déjà, le SE-UNSA met à la disposition des collègues quatre lignes téléphoniques "spéciales mutations" pour infos sur les projets de mutations communiqués par le ministère, puis pour les résultats après commissions :

01 44 39 23 16 - 01 44 39 23 26 - 01 44 39 23 36 - 01 44 39 23 46

• Intra-académiques

A ce jour, la circulaire rectorale n'a toujours pas été publiée. Les critères de barème par exemple ne sont toujours pas connus officiellement. Un groupe de travail est d'ailleurs programmé le mercredi 10 mars sur la gestion des zones de remplacement.

• Calendrier prévisionnel

Saisie des vœux intra : 26 mars au 9 avril

- Groupes de travail :
 - dossiers médicaux : mercredi 12 mai
 - barème mouvement intra : mardi 18 ou mercredi 19 mai
- CAPA mutations intra : lundi 21 juin
- Révisions d'affectations et phase d'ajustement TZR : vendredi 9 juillet

Nous contacter pour toute information, aide ou conseil.

Calendrier prévisionnel CAPA PLP

Vendredi 2 avril : Congés de formation professionnelle

Lundi 10 mai : notation administrative

Jeudi 1^{er} juillet : Hors classe

Campagne pour l'Ecole Publique

Le SE-UNSA est l'un des initiateurs de l'Appel National pour l'Ecole Publique, grande campagne pour l'Ecole Publique du 16 janvier au 19 juin. Déjà 50 000 signatures. Retrouver et signer la pétition sur : <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

Oral de contrôle du Bac Pro

Un nouvel arrêté sur l'oral de contrôle du Bac Pro devrait être publié dans les semaines qui viennent. Il a été étudié et approuvé par le Conseil Supérieur de l'Education du 28 janvier. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur pour la session d'examen 2010.

Rappelons qu'en juin 2009, le SE-UNSA avait dénoncé dans une lettre adressée au directeur général de l'enseignement scolaire, une mise en place improvisée et demandé de nouvelles modalités d'évaluation, respectant le travail des élèves et de leurs professeurs.

Les nouvelles modalités proposées répondent en partie à nos attentes avec une prise en compte explicite de compétences développées en enseignement général.

L'épreuve comportera une interrogation en deux parties notées sur 10 points chacune :

- la première de 15 minutes portant sur l'épreuve scientifique et technique (E₁) qui évalue des compétences complémentaires de celles évaluées dans l'épreuve (E₃).
- la deuxième de 15 minutes correspondant à l'épreuve de français et d'histoire-géographie (E₅).

Nous avons demandé qu'un cadrage national des critères d'évaluation soit établi ainsi que des directives données pour la réalisation des sujets !

Les conditions d'accès à l'oral de contrôle et les conditions d'admission restent inchangées.

Le candidat devra obtenir une moyenne générale comprise entre 8 et 10 et une note au moins égale à 10 à l'épreuve (E₃) d'évaluation de la pratique professionnelle pour accéder à l'oral de contrôle. Le candidat sera déclaré admis s'il obtient 10 sur 20 en faisant la moyenne entre la note de l'oral de contrôle et la note obtenue à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Sur ce dernier point, nous avons déploré que le poids disproportionné de cette note d'oral soit maintenu. L'administration a conscience du problème mais ne pourra pas modifier rapidement le décret. Cependant un groupe de travail sera réuni et le SE-UNSA y participera avec la volonté de trouver un compromis juste et crédible. Si une concertation préalable avait été organisée, sans aucun doute eut-elle permis d'éviter cet écueil dès la session 2010.